

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingtième session

Rome, 17-18 décembre 2003

**DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE
L'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE DU FIDA**

**PRÉSENTÉ PAR LE
DIRECTEUR DU BUREAU DE L'ÉVALUATION**

I. HISTORIQUE

1. À sa soixante-dix-huitième session tenue en avril 2003, le Conseil d'administration a adopté le Rapport du Président du Comité de l'évaluation sur l'évaluation externe indépendante du FIDA (document EB 2003/78/R.45) et entériné les dispositions qu'il exposait, notamment à l'égard de ses modalités d'organisation et de sa structure de gouvernance. Le Conseil d'administration a également décidé que le Directeur du Bureau de l'évaluation (OE) présenterait un rapport intérimaire à chaque session du Conseil d'administration, pendant toute la durée de l'évaluation externe indépendante (EEI). Le premier de ces rapports, le rapport sur l'état d'avancement de l'évaluation externe indépendante du FIDA (EEI), a été distribué à la soixante-dix-neuvième session du Conseil d'administration, en septembre 2003 (document EB 2003/79/R.6).

II. GRANDES LIGNES DU PREMIER RAPPORT INTÉRIMAIRE

2. Le premier rapport intérimaire présenté par OE traitait des aspects de l'EEI suivants:
- a) Le travail d'élaboration du mandat de l'EEI et son entérinement par le Comité de pilotage de l'évaluation le 15 juillet 2003.
 - b) La constitution du Comité de pilotage de l'EEI et l'identification de deux conseillers indépendants de haut niveau chargés de guider le Directeur d'OE dans sa mission de supervision de l'EEI.
 - c) L'élaboration de la procédure d'appel à la concurrence internationale pour recruter le prestataire de services chargé de conduire l'évaluation.
 - d) Le déroulement de la mise en œuvre de la procédure de passation de marchés, jusqu'à la présélection de six prestataires de services, auxquels le FIDA a demandé de présenter une offre de service.
 - e) Un résumé des principales étapes prévues dans le cadre de la procédure de passation de marchés, jusques et y compris la mise en place de l'équipe d'évaluation.
 - f) La présentation d'informations succinctes sur le budget de l'EEI présenté par le Directeur d'OE au Conseil d'administration à sa session de septembre 2003.

III. APPROBATION DU BUDGET DÉTAILLÉ DE L'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE

3. À sa session de septembre 2003, le Conseil d'administration a débattu du budget détaillé de l'EEI, présenté par le Directeur d'OE intitulé Besoins de financement de l'évaluation externe indépendante du FIDA (document EB 2003/79/R.7). Le Conseil d'administration a approuvé un budget de 1 702 030 USD pour l'EEI, à titre de dépense exceptionnelle inscrite au budget 2003 du FIDA. Le budget adopté prévoit un montant de 1 517 750 USD pour couvrir l'ensemble des dépenses que devrait entraîner le contrat de l'équipe d'évaluation.

IV. CONCLUSION DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DE MARCHÉS

4. Comme indiqué dans le document EB 2003/79/R.6, le FIDA a reçu des manifestations d'intérêt émanant de 16 prestataires de services, dont six ont été présélectionnés à l'issue de l'examen de leurs compétences techniques et commerciales. Toutefois, l'un des prestataires retenus a décidé de se retirer. Les cinq autres ont présenté une soumission technique et financière dans les délais, qui couraient jusqu'au 8 septembre 2003.

5. Le groupe d'évaluation technique (GET) mis en place par le Directeur d'OE, composé de quatre experts connaissant bien l'EEI et d'un représentant du bureau du FIDA chargé de la passation des marchés, a procédé à l'évaluation des cinq soumissions mentionnées ci-dessus. Le GET a classé les soumissions selon des critères d'évaluation détaillés, qui avaient préalablement été mis au point avec le Comité de pilotage et communiqués aux candidats lors de l'invitation à soumissionner. Une

fois le classement sur critères techniques achevé, le FIDA a invité les trois candidats arrivés en tête à venir présenter leur soumission à Rome du 6 au 8 octobre 2003.

6. Sur la base de ces exposés et de l'évaluation technique des soumissions, OE a recommandé que la société Information, Training and Development (ITAD) Ltd du Royaume-Uni soit retenue en qualité de prestataire de services aux fins de l'EEI. L'entreprise est spécialiste du suivi et de l'évaluation des politiques, stratégies, programmes et projets dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, et s'est forgée une réputation dans la réalisation d'évaluations d'institutions complexes, dont elle a l'expérience. ITAD a par exemple récemment conduit un groupement chargé de l'évaluation globale quinquennale du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA; ce travail, qui s'est étalé sur dix-huit mois, comportait de multiples axes d'analyse au sein des huit agences des Nations Unies qui parrainent ce programme, des donateurs et de la société civile; il a nécessité des déplacements pour prendre connaissance de neuf programmes nationaux. En 1998, ITAD s'est vu confier l'évaluation du Fonds d'équipement des Nations Unies. ITAD, dont la clientèle est diversifiée, a travaillé dans plusieurs secteurs différents et possède une solide expérience de l'évaluation au sein d'institutions financières internationales et d'organisations multilatérales de développement.

7. L'équipe principale d'ITAD comprend un responsable, trois experts de haut niveau et 12 autres experts dont ITAD précisera les responsabilités au cours de l'EEI. Parmi ses membres, de six nationalités différentes représentant quatre continents, on compte cinq femmes. En outre, ses membres maîtrisent et pratiquent un éventail de langues permettant de couvrir l'ensemble des régions d'intervention du FIDA. L'équipe principale s'appuiera sur des équipes d'évaluation de pays chargées du travail sur le terrain, qui seront recrutées dans les dix pays où se déroulera la validation indépendante approfondie.

8. Le 16 octobre 2003, le Comité d'examen des contrats (CEC) a étudié la recommandation d'OE préconisant de retenir la soumission d'ITAD, accompagnée d'un rapport du bureau du FIDA chargé de la passation des marchés et des documents utiles concernant la procédure de passation des marchés. Le CEC, placé sous la direction du Président adjoint du Département finances et administration, a félicité OE pour le travail accompli, la transparence de la procédure et la précision et l'exhaustivité du dossier présenté. Le CEC a autorisé OE à négocier avec ITAD Ltd et à signer un contrat au nom du FIDA. Le Comité de pilotage a entériné le choix du prestataire de services le 24 octobre 2003.

9. Le Bureau du Conseiller juridique principal, assisté d'OE et du bureau du FIDA chargé de la passation des marchés, a rédigé le projet de contrat entre le FIDA et ITAD Ltd; plusieurs versions du contrat ainsi que diverses questions techniques et financières ont été discutées entre les deux parties à Rome, au Royaume-Uni et par courrier électronique. Le contrat, qui porte sur un montant de 1 333 333 USD, a finalement été signé le 1er décembre 2003. Avant même la signature du contrat, l'équipe d'ITAD est arrivée à Rome pour commencer à travailler le 26 novembre 2003, conformément au calendrier arrêté en juin 2003.

V. PLAN DE TRAVAIL ET RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE

10. Comme précisé dans son mandat, l'équipe d'évaluation réalisera cinq tâches essentielles, chacune aboutissant à la présentation d'un résultat au FIDA. On trouvera ci-dessous la description succincte de ces différents résultats:

- **Résultat 1: Le rapport initial.** Ce rapport concernera: l'élaboration d'une interprétation commune du mandat de l'EEI en déterminant la portée, les priorités, les questions essentielles, la méthodologie et les tâches; la sélection, par échantillonnage aléatoire, de 20 à 25 pays, de 40 à 50 projets financés par des prêts (entrés en vigueur entre 1994 et 2002) et

de quatre à six dons d'assistance technique (DAT) dans les pays retenus pour l'étude sur dossier; et enfin la mise au point définitive du calendrier de l'EEI.

- **Résultat 2: L'étude sur dossier.** Cette étude procédera: à l'évaluation du cadre stratégique du FIDA, des rapports de la consultation sur la reconstitution et des stratégies régionales et des orientations du Fonds définies depuis 1994, à partir des documents du FIDA et d'entretiens et de réunions avec le personnel du Fonds; à l'évaluation des documents se rapportant aux exposés des stratégies d'intervention par pays, programmes de pays, projets de prêts et activités ne relevant pas des prêts, par exemple les DAT; et enfin à la formulation de constatations à partir d'entretiens avec les membres du personnel et de la direction du FIDA intéressés.
- **Résultat 3: La vérification des constatations sur le terrain.** Ces analyses s'attacheront à valider et compléter l'étude sur dossier moyennant des recherches nouvelles dans les pays retenus dans l'échantillon où les projets du FIDA et les activités bénéficiant de DAT sont en cours; elles comprendront des consultations et des entretiens avec des représentants des pouvoirs publics, de la société civile, du secteur privé et des organismes de développement, ainsi que des populations rurales pauvres et de leurs organisations.
- **Résultat 4: Le projet de rapport final.** Ce travail consistera à combiner les trois premiers résultats pour en tirer un rapport de synthèse.
- **Résultat 5: Le rapport final.**

11. L'équipe d'évaluation travaille actuellement au rapport initial, qui présentera une mise à jour de la soumission technique qu'ITAD a remise au FIDA, ainsi que la mise au point et l'opérationnalisation du mandat et du calendrier, accompagnées d'un cadre de référence complet pour la conduite de l'EEI. L'interaction fructueuse entre OE, les experts indépendants de haut niveau et l'équipe d'ITAD durant les premières étapes de la phase initiale a contribué à mettre le processus sur la bonne voie. Le Comité de pilotage doit rencontrer des représentants d'OE et de l'équipe d'ITAD les 22 et 23 janvier 2004 pour leur faire part de leurs observations concernant le projet de rapport initial. La version définitive en sera disponible le 1er février 2004, une fois approuvée par le Directeur d'OE.

12. Le mandat de l'EEI, qui figure à l'annexe II du document sur les besoins de financement de l'évaluation externe indépendante du FIDA (EB 2003/79/R.7), précise ce qui suit:

Paragraphe 13 b)

«OE communiquera au prestataire des observations écrites au sujet de toutes les prestations attendues de façon à faciliter et à améliorer la conformité de l'évaluation avec le mandat et la méthode convenus. Ces observations attireront l'attention sur tout écart par rapport au mandat, ainsi que sur les questions méthodologiques et les éventuels points de fait ou inexactitudes concernant le FIDA, dont OE pourrait penser qu'ils sont pertinents pour l'EEI. Toutefois, OE n'appuiera pas ni ne contestera les constatations et recommandations de l'EEI.»

Paragraphe 25

«Le prestataire remettra tous les résultats ci-dessus au directeur d'OE. Celui-ci, comme on l'a indiqué plus haut, les transmettra au Conseil d'administration, au Comité de pilotage et à la direction du FIDA, qui pourront les commenter de la façon suivante:

- a) Le Comité de pilotage pourra faire au sujet de tout aspect des résultats des observations susceptibles d'aider l'équipe chargée de l'évaluation à s'acquitter de son mandat.
- b) Pour les résultats 1 à 3, la direction du FIDA ne pourra commenter que des questions factuelles.
- c) La direction du FIDA commentera les points de fait et les avis formulés dans le résultat 4 (projet de rapport final de l'EEI). Après réception du résultat 5 (rapport final), elle

formulera sa position à l'intention du Conseil d'administration, exposant sa réaction à l'EEI et son avis sur la faisabilité des recommandations qui en sont issues. Elle expliquera pourquoi certaines recommandations ne sont pas réalistes et comment elle se propose de donner suite à celles qu'elle juge acceptables. La réponse de la direction sera jointe au rapport final de l'EEI sous forme d'appendice.

- d) Le Conseil d'administration recevra, examinera et commentera le projet de rapport final de l'EEI (résultat 4).»

VI. PLAN DE COMMUNICATION DE L'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE

13. Le plan de communication a pour objet d'assurer la transparence et de permettre aux parties prenantes de l'EEI de prendre aisément connaissance de son déroulement et de ses résultats. Quatre moyens différents y concourent: les pages de l'EEI sur le site web du FIDA; les rapports intérimaires présentés au Conseil d'administration; un *bulletin* périodique d'*information sur l'EEI*; et les réunions organisées entre OE et le personnel du FIDA. On trouvera ci-dessous une description succincte de leur teneur:

- **Pages de l'EEI sur le site web/Internet du FIDA.** L'ensemble des documents relatifs à l'EEI seront publiés sur le site web du FIDA. On y trouvera notamment le mandat de l'EEI, le curriculum vitae des membres de l'équipe d'évaluation, les rapports intérimaires présentés au Conseil d'administration, le *bulletin d'information de l'EEI*, et les rapports (résultats) de l'équipe d'évaluation. Le personnel du FIDA aura également accès à la documentation de l'EEI par un site intranet.
- **Rapports présentés par OE au Conseil d'administration.** OE présente au Conseil d'administration des rapports intérimaires sur l'état d'avancement de l'EEI, selon le calendrier suivant: septembre 2003, décembre 2003, avril 2004 et septembre 2004. Une fois rendus publics, ces rapports seront disponibles sur les pages de l'EEI, publiées sur le site web du FIDA.
- **Bulletins.** OE rédigera un *bulletin* périodique d'*information consacré à l'EEI* selon le calendrier suivant: décembre 2003, avril 2004 et octobre 2004. Ces bulletins seront disponibles sur le site web et l'intranet du FIDA.
- **Réunions.** Le Directeur d'OE informera régulièrement l'équipe de la direction générale du FIDA des faits marquants et du déroulement de l'opération d'EEI. En outre, l'équipe de la direction générale du FIDA organisera régulièrement des réunions du personnel, à la fois pour présenter l'équipe d'évaluation et pour parler de l'EEI, des résultats qu'elle va produire et de son plan de travail.